



Plaines et coteaux
Seine centrale urbaine

GESTION DES EAUX PLUVIALES



Une animation pour vous accompagner dans vos projets

En partenariat avec l'agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris, **l'association Espaces vous propose un accompagnement personnalisé et gratuit** dans le cadre de la **gestion à la source des eaux pluviales** dans vos projets d'aménagement.

L'accompagnement propose :

Sensibilisation à la gestion à la source des eaux pluviales

- Informations et échanges sur les enjeux et solutions pour faire évoluer la gestion des eaux de pluie

Conseils et accompagnement à l'émergence de vos projets

- Analyse des projets, appui technique à la conception des aménagements, retours d'expérience, fiches techniques, mise en réseau avec des acteurs locaux...

Appui à l'obtention des aides financières disponibles

- Présentation des aides financières existantes, de leurs modalités d'obtention, conseils pour le montage des dossiers de subvention

Valorisation de vos projets

- Relais des événements et formations sur le sujet, valorisation des retours d'expérience

L'accompagnement se tourne :

vers les **collectivités**, les **baillleurs**, les **établissements publics d'aménagement**, les **grands gestionnaires fonciers** et autres porteurs de projets présents sur le bassin versant des Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine.



Pour bénéficier de l'accompagnement, contactez :

Paula VAN DUC-RAHARINOSY

Chargée de mission eaux pluviales

T. 01 55 64 13 40

M. 06 75 66 95 81

contact@seine-centrale-urbaine.org

www.seine-centrale-urbaine.org

Animation portée par :

ASSOCIATION ESPACES

855 avenue Roger Salengro

92370 Chaville - T. 01 55 64 13 40

www.association-espaces.org



Plaines et coteaux de la Seine centrale urbaine

EMMAÛS FRANCE

**ASSOCIATION
ESPACES**

L'INSERTION
PAR L'ÉCOLOGIE
URBAINE



**Métropole
du Grand Paris**



La **gestion à la source** de l'eau de pluie **au cœur de vos projets !**

L'EAU DE PLUIE, UNE RESSOURCE

La gestion à la source des eaux pluviales consiste à maîtriser la pluie au plus près d'où elle tombe en s'appuyant sur le cycle naturel de l'eau et des ouvrages « à ciel ouvert ». Intégrée de façon durable et équilibrée dans les projets d'aménagement, ce type de gestion est une réelle opportunité d'émergence d'un espace urbain qualitatif répondant à de multiples enjeux.

Les enjeux de la gestion à la source de l'eau de pluie



Prévention des pollutions

- Réduit les volumes d'eaux pluviales déversés sans traitement dans le milieu naturel
- Limite la concentration des polluants de l'eau de pluie due aux ruissellements sur les surfaces imperméables
- Evite la dilution des eaux usées et la baisse de rendement des stations d'épuration

Cadre de vie

- Améliore la qualité du bâti et la qualité paysagère des espaces extérieurs
- Participe à réduire les carences en espaces verts des milieux urbains
- Développe des aménagements multifonctionnels diversifiant les usages

Adaptation au changement climatique

- Réduit le phénomène d'îlot de chaleur urbain grâce à la végétation et l'évaporation de l'eau
- Préserve la ressource en eau : recharge des nappes phréatiques, besoin en eau potable...

Lutte contre les inondations

- Limite le ruissellement sur les surfaces imperméabilisées et les inondations liées
- Réduit les débordements des réseaux d'assainissement en période de pluie

Biodiversité

- Développe des espaces végétalisés favorables à la biodiversité urbaine
- Participe à la création d'espaces relais composant la Trame verte et bleue

Maîtrise des coûts d'installation et d'entretien

- Solutions moins coûteuses que les équipements de stockage enterrés et les réseaux souterrains
- Entretien facilité des ouvrages à « ciel ouvert » et pérennité renforcée

Evolution réglementaire

- Convergence de ce type de gestion dans les documents réglementaires : PLU (PLUi), règlement d'assainissement, zonage pluvial, SAGE...



Qui peut agir et sur quels projets ?

Des enjeux qui concernent tous les acteurs

Les collectivités

- Communes
- EPCI-FP (Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre)
- Départements / Régions

Les bailleurs

- OPH (Offices publics de l'habitat)
- ESH (Entreprises sociales pour l'habitat)
- COOP HLM (Sociétés coopératives d'HLM)

Aménageurs

- EPA (Etablissements publics d'aménagement)
- SPL / SPLA / SPLAIN (Sociétés publiques locales / d'aménagement / d'intérêt national)
- SEM / SEMOP (Sociétés d'économie mixte / à opération unique)

Grands propriétaires fonciers

- Gestionnaires des réseaux de transport
- Hôpitaux et Universités
- Zones portuaires et aéroportuaires
- Zones commerciales et d'activités

Entreprises

- PME / GE (Petites et moyennes entreprises / Grandes entreprises)

Copropriétés

.....

DES CHAMPS D'ACTION MULTIPLES POUR TOUS LES PROJETS

- Bâti-toiture
- Place, terrasse, parvis, esplanade
- Voirie, trottoir, piste cyclable, pied d'arbre
- Parking, voie d'accès, voie pompier
- Parc, jardin, chemin piéton
- Espaces verts d'agrément et de détente
- Infrastructure sportive, parc de jeux
- Cours d'école
- Cimetière
- Entrepôt, zone de dépôt, etc.

De nombreuses solutions existent

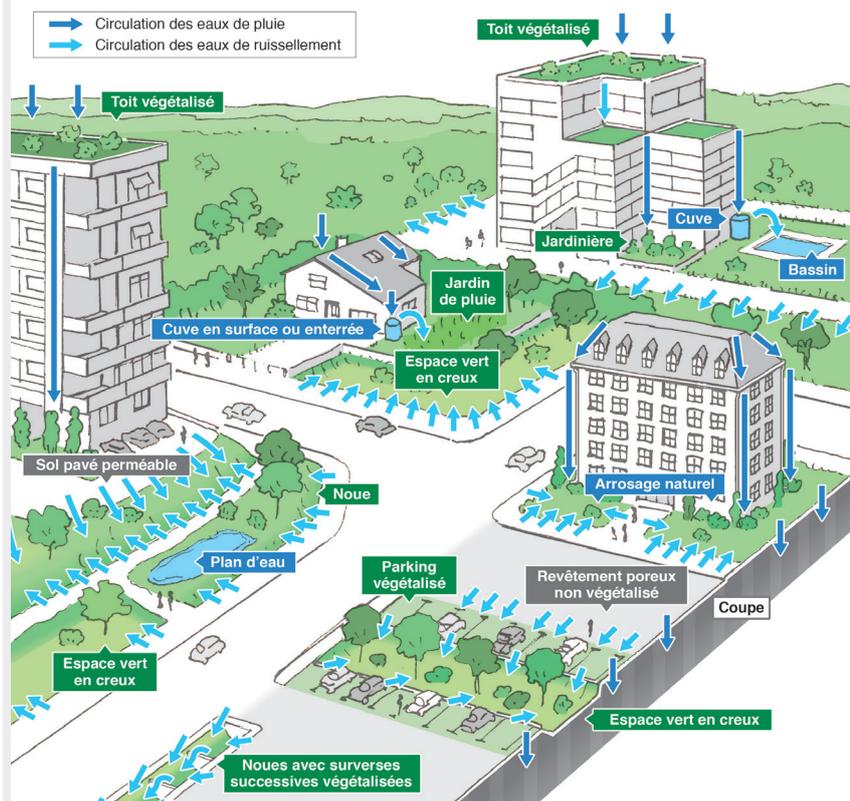
Il existe aujourd'hui un large panel de solutions complémentaires permettant de gérer les eaux de pluie au plus proche de l'endroit où elles tombent.

Ralentir-infiltrer-évaporer les eaux de pluie

- Noues
- Espaces végétalisés en creux
- Bassins en eau ou végétalisés
- Jardins de pluie
- Espaces multifonctionnels
- Toitures végétalisées
- Revêtements poreux et rugueux

Stocker et utiliser les eaux de pluie

- Cuves et baches de récupération
- Arrosage et entretien des espaces extérieurs
- Sanitaires à l'intérieur du bâti



Crédit image : agence de l'eau Seine-Normandie





Plaines et coteaux
Seine centrale urbaine

**GESTION
DES EAUX
PLUVIALES**



Les aides financières disponibles pour vos projets



Agence de l'eau Seine-Normandie

Dans le cadre du XI^e programme d'intervention 2019-2024, l'agence de l'eau Seine-Normandie peut apporter un soutien financier aux études et travaux visant à la réduction des volumes d'eaux de ruissellement collectés en favorisant la désimperméabilisation et la déconnexion aux réseaux et à la maîtrise des pollutions.

À destination des collectivités, bailleurs, établissements publics, copropriétés et acteurs économiques

Taux d'aide : de 40 à 80 %

[Site de l'agence de l'eau Seine-Normandie / rubrique « aides »](#)



Région Île-de-France

La Région Île-de-France accompagne à travers plusieurs dispositifs (« Eau et milieux aquatiques et humides », « Îlots de fraîcheur » et « Plan Vert ») les projets participant au développement de la Trame verte et bleue par la désimperméabilisation des sols, à l'adaptation locale des effets du changement climatique ainsi qu'à la création et l'accessibilité d'espaces verts.

Principalement à destination des collectivités et établissements publics

Taux d'aide : en fonction du dispositif, maximum entre 40 et 60 %

[Site de la Région Île-de-France / rubrique « aides »](#)



La Métropole du Grand Paris

Peut soutenir financièrement les projets en faveur de la désimperméabilisation en vue de la prévention des inondations et de la renaturation en ville. L'accompagnement et le taux d'aide sont définis en fonction de la nature du projet.

À destination des communes et établissements publics territoriaux métropolitains

Taux d'aide : maximum de 50 %

[Site de la Métropole du Grand Paris / rubrique « fonds d'investissement métropolitain »](#)



Plaines et coteaux de la **Seine centrale urbaine**



L'INSERTION PAR L'ÉCOLOGIE URBAINE

